



**FORMATION**

pour l'amélioration de  
la sécurité et la prévention  
de la criminalité  
à l'intention des  
collectivités locales

[ vivre en sécurité > se donner les moyens ]

**MODULE 1**

Enjeux et notions  
fondamentales en  
matière de sécurité  
et de criminalité



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1-3</b>
<b>1 PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SÉCURITÉ ET CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES.....</b>	<b>1-5</b>
1.1 LA CRIMINALITÉ.....	1-5
1.2 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.....	1-7
1.3 LES BLESSURES.....	1-7
1.4 LES POPULATIONS VULNÉRABLES.....	1-8
1.5 CE QUE COÛTENT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ.....	1-9
1.6 CE QUE LA PRÉVENTION NOUS PERMET D'ÉCONOMISER.....	1-10
<b>2 QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES RELIÉES À LA SÉCURITÉ.....</b>	<b>1-11</b>
2.1 DÉFINITION, DIMENSIONS ET CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ.....	1-11
2.1.1 Une définition.....	1-11
2.1.2 Deux dimensions.....	1-12
2.1.3 Trois conditions.....	1-12
2.2 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ.....	1-14
<b>NOTES.....</b>	<b>1-17</b>
<b>LECTURES SUGGÉRÉES.....</b>	<b>1-19</b>



## INTRODUCTION

La sécurité est indispensable à la vie quotidienne. Elle permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. Par contre, l'absence de sécurité entraîne des problèmes qui se manifestent de plusieurs façons : insécurité, criminalité, violence, blessures, suicides, situations de crise, sinistres. Outre les inquiétudes qu'ils engendrent chez les citoyens, ces problèmes génèrent aussi des conséquences socioéconomiques importantes qui sont souvent interreliées.

La première partie de ce module trace un portrait des différentes problématiques liées à la sécurité ainsi que de leurs

conséquences socioéconomiques à court et à long terme. La seconde partie du module présente quelques notions fondamentales reliées à la sécurité.

Après la lecture de ce module, le lecteur sera en mesure de mieux comprendre en quoi :

- ☞ la sécurité représente un enjeu fondamental dans notre société;
- ☞ le manque de sécurité représente un coût social et un coût économique importants pour la collectivité;
- ☞ la sécurité est composée de multiples facettes souvent interreliées;
- ☞ le processus proposé peut l'aider à améliorer la sécurité dans son milieu.

## NOTES AU LECTEUR

Le contenu du présent module est tiré en partie du document intitulé :  
*Sécurité dans les milieux de vie : Guide à l'intention des municipalités.*

Les données statistiques ont cependant été mises à jour.

Ce module est disponible sur le site [www.crpspc.qc.ca](http://www.crpspc.qc.ca)  
dans la section « Outils de formation »



# 1 PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SÉCURITÉ ET CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES

## 1.1 LA CRIMINALITÉ

La criminalité transforme le visage de nos collectivités. Elle y génère des pertes matérielles et économiques importantes de même que des blessures, ce qui contribue à une diminution de la qualité de vie des citoyens.

Tous les jours au Québec,  
on dénombre...

821 crimes contre la propriété  
(dont 38 % sont des vols de 5 000 \$ ou moins)

201 crimes contre la personne  
(dont 55 % sont des voies de fait)

99 autres infractions au Code criminel  
(incluant la prostitution, les infractions  
reliées aux armes, etc.)

Source : ministère de la Sécurité publique, 2002

Globalement, les principales infractions au Code criminel sont réparties en trois grandes catégories :

1. les crimes contre la propriété;
2. les crimes contre la personne;
3. les autres infractions.

Ainsi au Québec (voir tableau 1-1) en 2002, un peu moins de 70 % des infractions au Code criminel étaient des crimes contre la propriété<sup>1</sup>. Parmi ceux-ci, les plus souvent déclarés à la police étaient les vols de 5 000 \$ ou moins (25,4 %), les introductions par effraction (16,0 %), les méfaits (11,2 %) et les vols de véhicules automobiles (9,2 %).

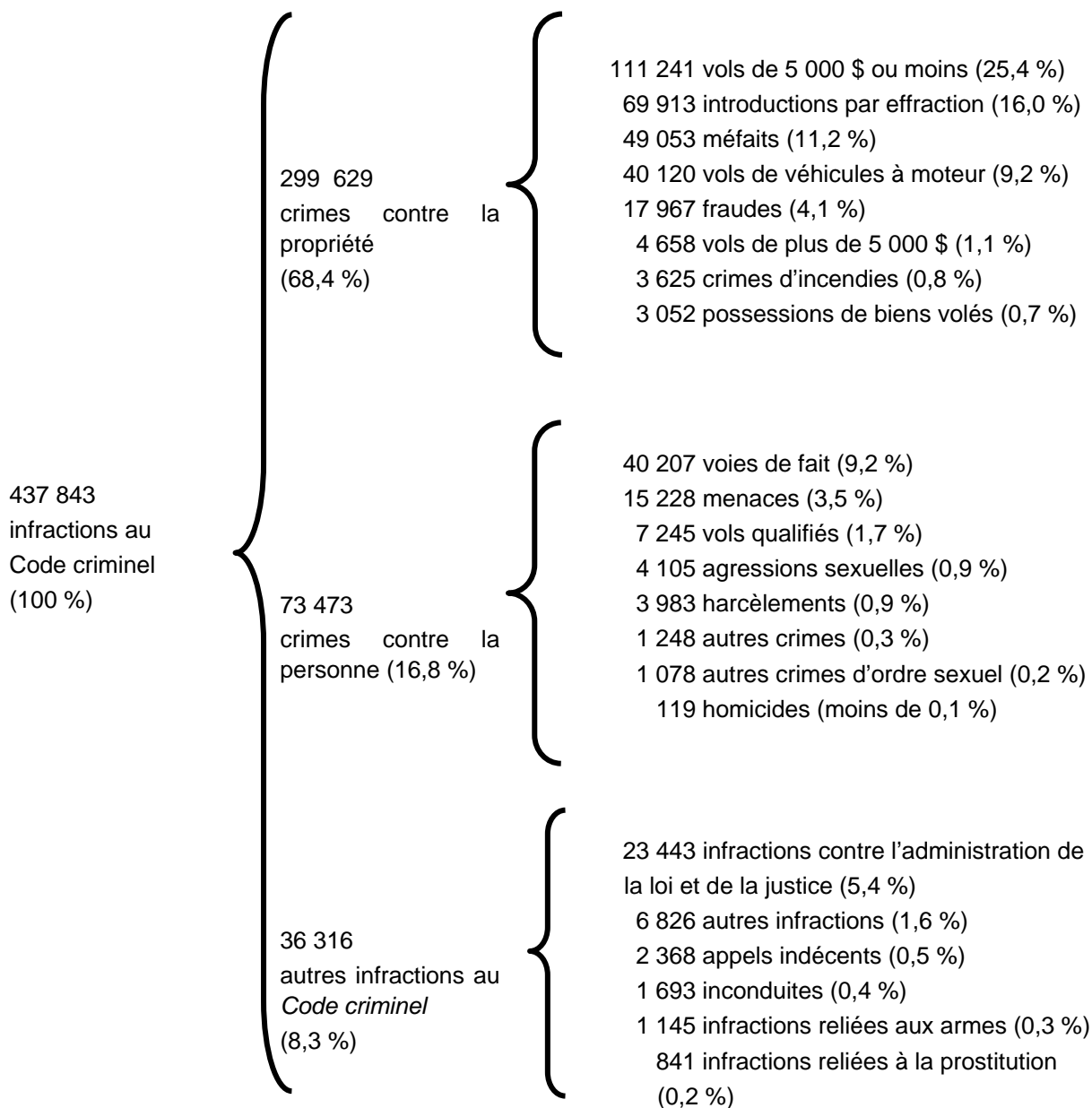
En ce qui concerne les crimes contre la personne<sup>2</sup>, ils représentaient 16,8 % du total des crimes répertoriés, dont plus de la moitié étaient des voies de fait (9,2 %). Avec un taux de 543 par 100 000 habitants, les voies de fait venaient au quatrième rang des crimes les plus fréquemment perpétrés au Québec derrière les méfaits (662 :100 000), les introductions par effraction (943 : 100 000) et les vols de 5 000 \$ ou moins (1 501 : 100 000).

Selon le ministère de la Sécurité publique, les principaux faits saillants pour l'année 2002<sup>3</sup> en matière de criminalité sont à l'effet que :

- « Le taux de criminalité poursuit sa tendance lourde à la baisse avec une diminution de 3,3 % du taux d'infractions au Code criminel en 2002. »
- « Le taux d'infractions au Code criminel déclaré par les corps policiers du Québec a diminué de plus de 14 % depuis 1997, passant de 6 427 à moins de 5 492 infractions par 100 000 habitants. Les taux de 2002 se comparent à ceux enregistrés à la fin des années 1970. »
- « Les régions administratives de Montréal (7 466), de l'Outaouais (6 036) et des Laurentides (5 502) affichent des taux supérieurs à la moyenne québécoise. À l'opposé, les régions de Chaudière-Appalaches (3 120), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (3 438) et du Bas-Saint-Laurent (3 532) ont les taux de criminalité les plus bas de la province. »
- « Après quatre années consécutives de croissance, le taux de criminalité contre la personne semble s'être stabilisé depuis 2001, connaissant même une très légère diminution de 0,2 % en 2002. »

**Tableau 1-1**

**Répartition des infractions au *Code criminel*, Québec, 2002<sup>4</sup>**



- ☞ « Avec un peu plus de 73 % du volume d'infractions au Code criminel, la criminalité contre les biens poursuit sa tendance à la baisse amorcée au début des années 1990. Le nombre de crimes contre la propriété est désormais comparable à celui que l'on enregistrerait au milieu des années 1970. »
- ☞ « Les jeunes contrevenants représentent 18 % des auteurs présumés au Québec en 2002. Le taux de perpétration chez ces jeunes de 12 à 17 ans est généralement à la baisse depuis 1997, mais demeure somme toute plus élevé que chez les adultes. Parmi les infractions au Code criminel où la proportion de jeunes est la plus élevée, notons les incendies criminels, les méfaits, les vols de véhicules à moteur, les vols de 5 000 \$ ou moins et les introductions par effraction. Leur taux est également plus élevé que chez les adultes pour des infractions liées aux drogues et aux stupéfiants. »

## 1.2 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Les statistiques portant sur la criminalité ne représentent qu'un aspect de la sécurité. En effet, dans le *Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité*<sup>5</sup>, on souligne que :

« La peur que la criminalité fait naître dans une collectivité exerce un effet de contrainte. Elle restreint le sentiment de liberté et engendre la méfiance et l'intolérance. La crainte des actes criminels peut contraindre les gens à se barricader derrière des portes verrouillées, dans des maisons munies de systèmes de protection, et à se méfier des personnes qu'ils ne connaissent pas. »

Ces émotions telles que la peur, la crainte, la méfiance et l'intolérance qualifient ce que l'on pourrait appeler un sentiment d'insécurité. On reconnaît le pourcentage de personnes qui ne se sentent pas à l'aise lorsqu'elles marchent seules le soir dans leur quartier, comme un bon indicateur de leur sentiment d'insécurité. Or, les résultats d'un sondage révèlent que 42 % des femmes et 10 % des hommes vivant en milieu urbain, ne se sentaient pas en sécurité dans de telles circonstances. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 28 % et de 8 %<sup>6</sup>.

Par ailleurs, les résultats d'une étude réalisée en 2000 auprès de personnes âgées de la région de Québec, montrent que la majorité des aînés interviewés disaient se sentir en sécurité dans leur domicile et dans leur quartier. Toutefois, ce sentiment était souvent conditionnel à l'adoption de stratégies d'évitement. Ainsi, ces personnes ne sortent pas le soir, ne circulent pas seules dans le quartier, en évitent certaines rues ou font installer des systèmes d'alarme. Ces stratégies témoignent donc d'une forme d'insécurité ressentie<sup>7</sup>.

## 1.3 LES BLESSURES

L'ampleur des problèmes liés à la sécurité peut également être caractérisée par le type et le nombre de blessures<sup>8</sup> qui surviennent dans la population et qui sont répertoriées dans les différentes banques de données disponibles à cet effet<sup>9</sup>.

Tous les jours  
au Québec  
les blessures entraînent...  
...10 décès et  
...147 hospitalisations.

Source : Hamel, 2001

Ainsi, tous les jours au Québec, 10 personnes décèdent des suites de blessures, tandis que 147 personnes sont hospitalisées. Les blessures représentent la quatrième cause de décès (7 %) pour l'ensemble de la population québécoise, mais arrivent au premier rang chez les enfants et les jeunes<sup>10</sup>. Par ailleurs, chaque année, près d'une personne sur 10 subit une blessure suffisamment grave pour consulter un médecin ou limiter ses activités<sup>11</sup>.

Au Québec,  
sur les 10 décès quotidiens  
résultant de blessures  
on dénombre...  
...4 suicides  
...2 accidents de la circulation,  
...1 chute accidentelle, et  
...3 accidents de nature diverse.

Source : Hamel, 2001

Au chapitre de la mortalité consécutive à des blessures, les trois principales causes sont : les suicides, les accidents de la circulation et les chutes. Elles varient selon l'âge et le sexe. Ainsi, deux fois plus d'hommes que de femmes meurent de blessures, plus particulièrement chez les groupes d'âge les plus jeunes<sup>12</sup>.

En progression au cours de la dernière décennie, le suicide explique à lui seul près de 40 % de l'ensemble des décès résultant de blessures. Par contre, depuis 1975, le nombre de décès par accident de véhicule à moteur a chuté de 60 % et ce, dans tous les groupes d'âge. Les jeunes de 15 à 25 ans affichent toutefois des taux deux fois supérieurs au taux moyen<sup>13</sup>. Enfin, la grande majorité des décès consécutifs à une chute accidentelle touche des personnes âgées de plus de 75 ans<sup>14</sup>.

Toutes les blessures ne sont pas mortelles, mais entraînent souvent des hospitalisations. De manière générale, mentionnons que les blessures les plus fréquentes qui nécessitent de tels soins, sont les chutes accidentelles, tous âges et genres confondus. Les jeunes de 0-14 ans sont le plus fréquemment victimes d'intoxications non intentionnelles, tandis que pour les jeunes de 5-14 ans, les blessures sont principalement observées chez les cyclistes. Les 15-44 ans sont le plus souvent impliqués dans des accidents de véhicule à moteur. Enfin, les tentatives de suicide sont 3 à 4 fois plus élevées chez les femmes de 15 à 44 ans que chez les hommes<sup>15</sup>.

#### 1.4 LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Certains individus sont plus vulnérables que d'autres en matière de sécurité. Ainsi, les enfants et les aînés constituent des groupes particulièrement touchés par une multitude de problèmes de sécurité : abus et violence, sentiment d'insécurité, chutes, intoxications, accidents de la circulation. Quant aux femmes, elles ne se sentent généralement pas en sécurité. De plus, une femme sur quatre est confrontée à des problèmes de violence conjugale. Quant aux hommes adultes, ils sont davantage touchés par des problèmes d'homicide et de suicide. C'est

pourquoi, dans la démarche proposée, il est important de bien identifier les groupes vulnérables afin d'assurer la pertinence des interventions qui seront réalisées.

### 1.5 CE QUE COÛTENT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

Au Québec, les problèmes de sécurité entraînent des pertes sociales et économiques importantes. D'une part, parce que les victimes sont en grande partie des jeunes et d'autre part, parce que ces problèmes se soldent souvent par des décès, des hospitalisations et des incapacités partielles, totales ou permanentes. Par ailleurs, les problèmes de sécurité commandent la mise sur pied de nombreux services qui nécessitent un investissement considérable de fonds publics.

Au regard de la criminalité, dès 1991-1992 au Québec, on estimait que les coûts économiques découlant de la réaction au crime par les services policiers, traitement judiciaire, services correctionnels et aide aux victimes, représentaient une facture annuelle dépassant les 3,5 milliards \$!<sup>16</sup> Pour évaluer les coûts totaux en tenant compte de toutes les conséquences, il faudrait multiplier cette facture par cinq<sup>17</sup>. Dans son rapport annuel d'activités pour l'année 1997, la Commission de la santé et de la sécurité du travail évaluait à près de 39 millions \$, le coût des prestations (34 millions \$) et des frais d'administration (5 millions \$) versés dans le cadre de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.<sup>18</sup>

Selon le *Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité* déjà cité, on souligne que :

« [...] La criminalité a également un effet sur le développement économique des collectivités. Un taux de criminalité élevé fait chuter le prix des maisons et incite les gens qui en ont les moyens à déménager dans d'autres quartiers. Les industries ne s'intéressent pas aux secteurs où la criminalité est élevée, parce qu'elles n'y trouvent pas la main-d'œuvre et les conditions matérielles dont elles ont besoin. L'infrastructure se détériore au fur et à mesure que l'assiette fiscale disparaît; le développement économique et social ralentit ou commence à régresser. »

Par ailleurs, en 1989, la *Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain* identifiait l'absence de logements convenables et bon marché comme un élément déclencheur important de délinquance. À l'inverse, la revitalisation de quartiers et la création de logements sociaux locatifs de type coopératif ou communautaire constituent des activités de consolidation pour les collectivités. « Ainsi, des facteurs comme l'entretien des immeubles, l'engagement social des résidents, la solidarité entre voisins et la coordination inter organismes jouent un rôle important dans le développement d'un sentiment d'appartenance, l'amélioration de la sécurité réelle au sein des communautés, l'appréciation du quartier de même que dans l'émergence d'un sentiment de sécurité des individus ». <sup>19</sup>

Faute d'outils adéquats, l'appréciation précise de la facture globale de la criminalité demeure difficile à faire. À cause de ce fléau toutefois, on sait que la société consacre des budgets importants pour les services policiers correctionnels et

judiciaires, les services de santé et les services sociaux, les maisons d'hébergement, les centres d'accueil et l'aide sociale. Même si les coûts humains et sociaux de l'insécurité sont parfois difficilement quantifiables, il est indéniable qu'ils pourraient être réduits par la mise en place de bons programmes de prévention.

En ce qui concerne les blessures, on estime qu'au Canada en 1993, les coûts totaux des blessures<sup>20</sup> s'élevaient à 14,3 milliards \$, soit 500 \$ par Canadien par année<sup>21</sup>. Par ailleurs, au Québec, les coûts directs et indirects associés aux blessures se situaient en 1997 au second rang parmi les coûts de l'ensemble des problèmes de santé du Québec<sup>22</sup>.

## **1.6 CE QUE LA PRÉVENTION NOUS PERMET D'ÉCONOMISER**

Il faut cesser de considérer la sécurité comme une dépense, mais plutôt la voir comme un investissement. En effet, une étude échelonnée sur 27 ans et portant sur le développement des enfants, a établi que les contribuables économisaient 7,16 \$ en coûts associés à la criminalité pour chaque dollar investi dans un programme de prévention<sup>23</sup>. C'est dans ce contexte que des pays comme la France, les Pays-Bas, la Suède et l'Angleterre mettent sur pied de tels programmes. Ils consacrent à la prévention, l'équivalent d'au moins 1 % des budgets de la police, des prisons et du système judiciaire<sup>24</sup>. Pour y arriver, la volonté politique doit être le fer de lance de l'action.

De plus, il importe de comprendre que des programmes de prévention conçus selon les règles de l'art sont porteurs de retombées positives. Or, on constate que la prévention souffre souvent de faiblesses majeures : initiatives éparpillées, mal connues, mal

exploitées; mécanismes de concertation et de coordination déficients ou absents; stratégies retenues non fondées sur des études rigoureuses ou des résultats d'évaluation. Les modules contenus dans ce programme de formation peuvent servir d'outils pour contrer ces difficultés.

## 2 QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES RELIÉES À LA SÉCURITÉ

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'amélioration de la sécurité n'est pas la responsabilité d'un seul champ de compétence. Elle est le fruit d'un travail intersectoriel. Cette forme de travail sous-entend toutefois que la définition du concept risque d'être différente selon les domaines d'intervention et les perceptions de chacun. Pour certains, il s'agit de l'absence de criminalité et de violence. Pour d'autres, il s'agit plutôt de la satisfaction des besoins primaires (ex. : manger, dormir, avoir un toit) ou d'un état de bien-être. Certains parlent de sécurité publique en pensant aux interventions des policiers et des pompiers. Les responsables de la sécurité routière font référence aux stratégies mises sur pied pour prévenir les accidents de la route. Dans les milieux de travail, elle signifie la protection de l'intégrité physique et psychique des travailleurs. Plus globalement, la sécurité urbaine fait référence pour certains à un processus soutenant les actions pour améliorer la qualité de vie au sein d'une municipalité, en mettant à contribution la population ainsi que tous les acteurs intéressés.

Ces compréhensions différentes entraînent des inconvénients importants :

- ☞ communication et concertation difficiles entre les différents acteurs;
- ☞ isolement des partenaires potentiels;
- ☞ difficulté de développer une vue d'ensemble de la sécurité et de s'entendre sur des objectifs communs;
- ☞ efficacité réduite des interventions.

Pour être le plus efficace possible, toute équipe de travail doit donc se donner une compréhension commune du but poursuivi. Dans le cas qui nous intéresse, le but visé est l'amélioration de la sécurité.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons une définition qui a l'avantage d'être rassembleuse. Celle-ci est extraite du document *Sécurité dans les milieux de vie. Guide à l'intention des municipalités*, laquelle est adaptée d'un document intitulé *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels* publié en 1998. Cette définition est le fruit d'une réflexion d'un groupe de plus de quarante experts en matière de sécurité et de promotion de la sécurité réunis en 1996 à l'occasion d'un séminaire international parrainé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

### 2.1 DÉFINITION, DIMENSIONS ET CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ

#### 2.1.1 Une définition

La sécurité serait :

« **Une situation** (être en sécurité, se sentir en sécurité) **où les dangers d'ordre matériel** (vandalisme, cambriolage), **physique** (blessures) **ou psychologique** (syndrome de stress post-traumatique) **sont contrôlés** (par surveillance de quartier, en installant des feux pour piétons, par un éclairage suffisant, en déneigeant les trottoirs) **de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté.** »<sup>25</sup>

### 2.1.2 Deux dimensions

Cette définition sous-entend que la sécurité comporte deux dimensions :

1. L'une, objective, qui se rapporte à la présence ou à l'absence de dangers réels : nombreux conducteurs en état d'ébriété, vétusté du système électrique, activités criminelles organisées, et que nous appelons **sécurité réelle**.
2. L'autre, subjective, qui se rapporte à ce qu'éprouvent les citoyens au regard de leur sécurité, soit la peur de sortir le soir, la crainte de l'intrusion d'un voleur, l'inconfort face à de jeunes marginaux ou la peur de laisser les enfants jouer dans le voisinage. Plus ces craintes, peurs et inconforts seront grands, plus ce que nous appelons **sentiment de sécurité** sera faible.

### 2.1.3 Trois conditions

À la définition suggérée, se rattachent trois conditions jugées essentielles pour améliorer ou maintenir la sécurité dans une communauté.

Ces conditions sont :

#### 1. Le climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés

Cette condition se rapporte à une société juste et à la cohabitation harmonieuse et non violente des différents groupes au sein d'une communauté. Cet état conduit à une société libre d'affrontements violents (ex. : émeutes, guerres de gang) entre les groupes d'ethnie, d'âge, de sexe, de religion, de niveau socioéconomique différents et ce, sans porter atteinte aux droits et libertés des personnes.

#### 2. Le respect de l'intégrité physique, psychologique et matérielle des personnes

Cette condition se rapporte à la cohabitation harmonieuse et non violente des citoyens au sein d'une communauté. Cet état assure à chaque citoyen de ne pas être personnellement agressé physiquement par un ou des individus, qu'il s'agisse de voies de fait ou d'agressions sexuelles, ou par sa propre personne (ex. : suicide ou tentative de suicide). Il assure également de ne pas être agressé psychologiquement par du harcèlement ou propos haineux. Enfin, le respect de l'intégrité matérielle de la personne lui permet de pouvoir jouir de ses biens sans risque de se les faire dérober ou vandaliser.

#### 3. Le contrôle des dangers de blessures

Cette condition se rapporte à la présence d'environnements et de comportements visant à prévenir les blessures (ex. : dos d'âne pour réduire la vitesse, port du casque à vélo, coussins gonflables).

Soulignons que contrairement à la première condition qui fait référence aux relations entre les groupes au sein d'une société, la deuxième condition fait plutôt référence aux relations entre les individus.

**En somme**, la définition proposée de la sécurité couvre l'ensemble des problèmes auxquels une municipalité et ses principaux secteurs ou services concernés peuvent être confrontés. Par ailleurs, elle permet de considérer, à la fois, les dangers réels et le sentiment de sécurité des citoyens.

La figure 1-1 illustre bien que lorsque l'on parle de sécurité, on peut faire référence à de nombreuses problématiques telles que la criminalité, la violence, les blessures, les accidents et les suicides. Ainsi, en intervenant sur les conditions pour

améliorer la sécurité, on peut s'attendre à une réduction des cas au regard de chacune de ces problématiques et à une amélioration du sentiment de sécurité.

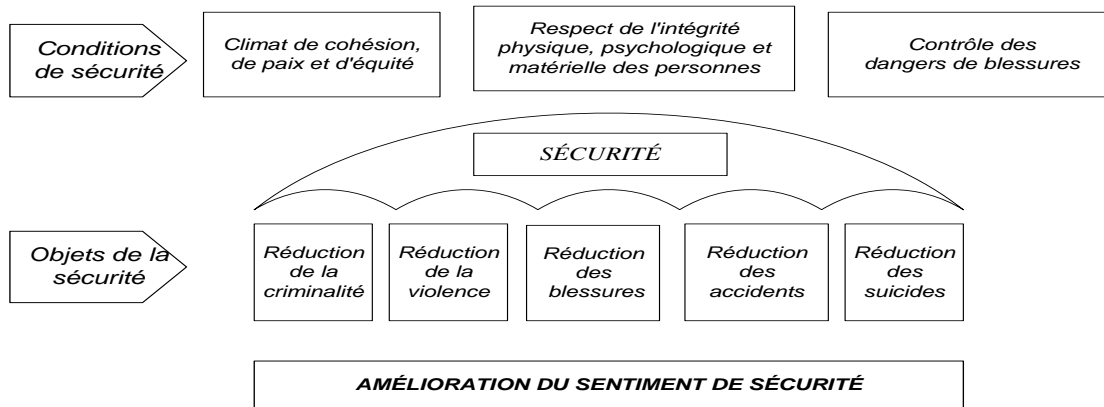
Cette définition de la sécurité n'en est qu'une parmi tant d'autres. Elle présente cependant l'avantage de considérer une multitude de problèmes qui font couramment l'objet d'interventions dans différents milieux de vie, de la part de personnes ou organismes qui ont un intérêt dans le domaine de la sécurité. Pensons ici notamment aux directeurs d'école, aux policiers, aux responsables du loisir et du transport, aux autorités en milieu de travail et aux citoyens. Or, il y a fort à parier que chacun de ces acteurs possède sa propre définition et que le mot sécurité ne fera

probablement pas consensus dès la première rencontre. Ce qui importe dans ce contexte, c'est que les personnes mobilisées s'entendent d'abord et avant tout, sur une définition de la sécurité qui résonnera pour chacune d'elles et leur permettra d'apporter leur contribution personnelle à l'amélioration de la sécurité dans leur milieu de vie.

Par analogie, cette vision commune représente en quelque sorte l'image que l'on doit reproduire en rassemblant toutes les pièces du casse-tête. Le développement de cette vision partagée fait partie intégrante de la démarche à parcourir pour améliorer la sécurité de la population et est abordée dans le Module 2 de la formation : *Initier un travail d'équipe*.

Figure 1-1

### Conditions de sécurité et résultats attendus



## 2.2 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

La démarche proposée dans ce document est présentée à la figure 1-2. Décrite précédemment dans l'ouvrage intitulé *Amélioration de la sécurité dans les milieux de vie. Guide à l'intention des municipalités*, elle se décline en cinq étapes, soit :

1. **Prendre position en faveur de la sécurité des familles.**
2. **Identifier un répondant** au dossier de la sécurité.
3. **S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité.**
4. **Élaborer un plan d'action** visant l'amélioration de la sécurité.
5. **Évaluer** les interventions.

Cette démarche est assez souple pour s'appliquer à toutes les municipalités : grandes ou petites, urbaines, semi-urbaines ou rurales. De plus, selon la taille de la municipalité, elle peut être adaptée à un quartier, à un îlot de voisinage ou à un regroupement de municipalités.

L'approche s'inspire de différents documents publiés et de ce qui se fait déjà dans certaines municipalités. Elle se caractérise toutefois par son application au dossier de la sécurité, à partir de la mise en place d'un comité de travail, en passant par l'établissement du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de stratégies d'amélioration de la sécurité. De plus, elle tient compte de la définition de la sécurité présentée plus

tôt, de sa composante objective et subjective, de même que des conditions de base qui sont nécessaires à l'atteinte d'un niveau de sécurité optimale. Enfin, cette approche tient compte du rôle des municipalités en matière de sécurité et s'appuie autant sur la participation des citoyens que sur la concertation entre partenaires.

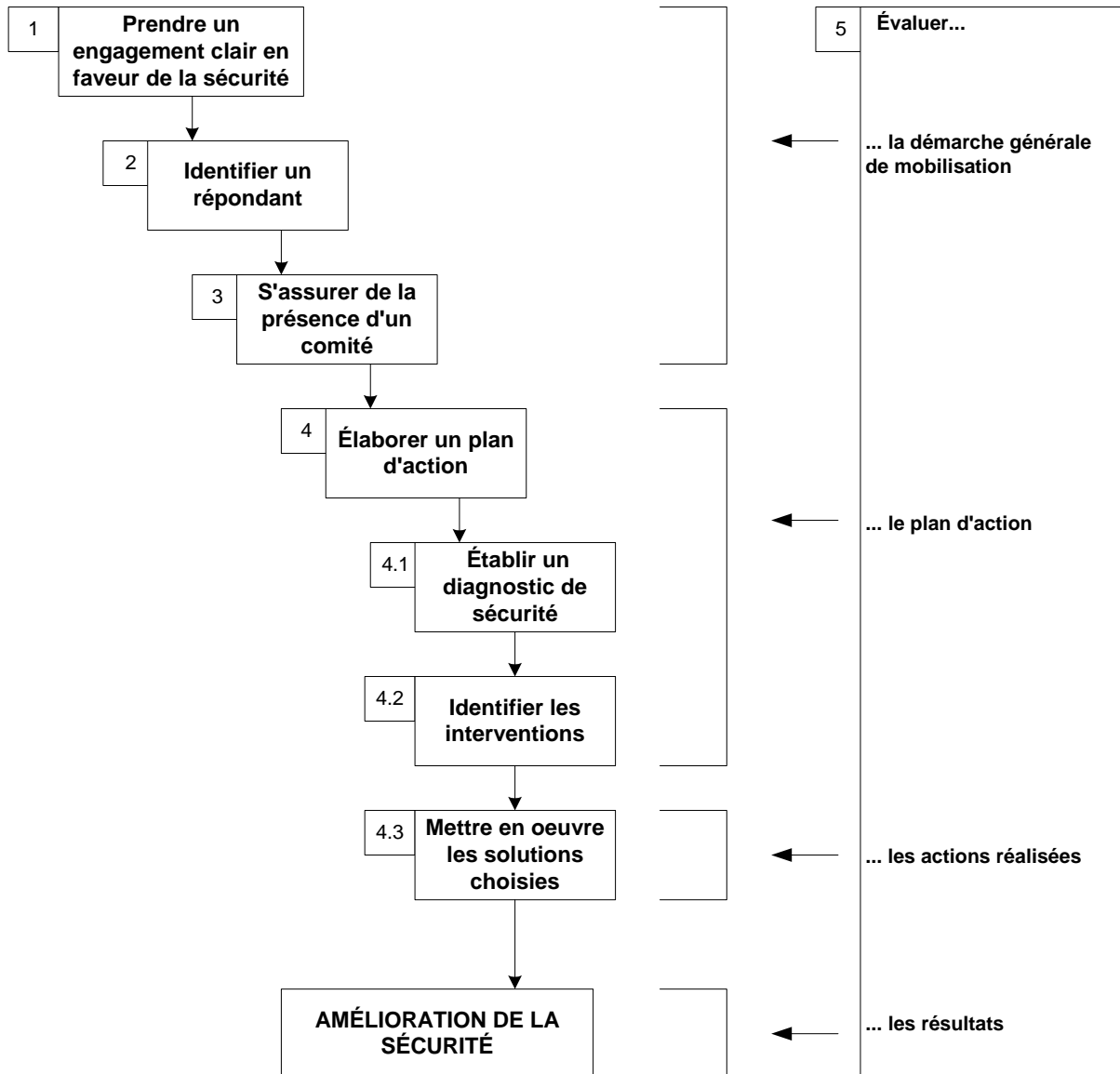
Les modules présentés dans ce document correspondent aux étapes de la démarche. Ainsi, le présent module *Enjeux et notions fondamentales en matière de sécurité et de criminalité* présente des arguments susceptibles d'influencer la prise d'un engagement clair en faveur de la sécurité (étape 1). Le Module 2 *Initier un travail d'équipe* s'attarde à l'étape 2 de la démarche, mais plus particulièrement à l'étape 3 qui touche à la nécessité d'un comité de travail.

Le Module 3 *Déterminer les interventions : du diagnostic au plan d'action* constitue le cœur du document et il correspond à l'étape 4 de la démarche.

Enfin le Module 4 *En arriver à un consensus* constitue un outil supplémentaire qu'il nous apparaît nécessaire de maîtriser pour assurer le succès de chacune des étapes de la démarche d'amélioration de la sécurité.

Figure 1-2

Processus d'amélioration de la sécurité





## NOTES

1. Les crimes contre la propriété sont les crimes d'incendie, introductions par effraction, vols de véhicule automobile, vols d'une valeur supérieure à 5 000 \$, vols d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$, possession de bien volés, fraudes et méfaits (ministère de la Sécurité publique, 2002).
2. Les crimes contre la personne correspondent à toute infraction perpétrée contre la personne (voies de fait, menaces, vols qualifiés, agressions sexuelles, harcèlement criminel, autres crimes dont enlèvements ou séquestrations, négligence criminelle, tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre ou autres infractions entraînant la mort) (ministère de la Sécurité publique, 2002).
3. Ministère de la Sécurité publique. 2003. *Statistiques sur la criminalité au Québec en 2002 – Faits saillants*. [en ligne] [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)
4. Ministère de la Sécurité publique. *Répartition des infractions au Code criminel Québec, 2002*. [en ligne] [http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/crimina/2002/criminal/statistiques\\_2002.pdf](http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/crimina/2002/criminal/statistiques_2002.pdf)
5. Solliciteur général du Canada et ministère de la Justice Canada (1996) In : Levaque, 2002.
6. Nobert et coll. (1997) In : Levaque, 2002
7. Rainville, Monique (2000) *La perception qu'ont les aîné(e)s de leur sécurité dans le quartier et au domicile*. Essai de maîtrise en Santé communautaire. Département de médecine sociale et préventive, Université Laval, Québec, 107 p. et annexes.
8. On définit la blessure comme tout dommage corporel résultant d'un transfert subit d'énergie (mécanique, thermique, électrique, chimique ou radiante) ou d'une privation subite d'un élément vital (ex. : air, chaleur). Ces blessures peuvent résulter d'un acte involontaire (ex. : chute, noyade) ou volontaire (ex. : suicide, voie de fait ou autre acte violent). Il est à noter que les blessures n'ont pas que des conséquences physiques, mais peuvent également avoir des conséquences psychologiques importantes à court, moyen et long terme (adapté de Beaulne, Ginette (éd.) 1991).
9. Pour plus de renseignements concernant les banques de données existantes, consulter les annexes du Module 3, partie 1 : Réaliser un diagnostic de sécurité.
10. Hamel, Denis (2001) *Évolution des traumatismes au Québec de 1991 à 1999*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, 462 p.
11. Santé Québec, 1994 In : Levaque 2002.
12. Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998a) In : Levaque (2002).
13. Hamel, D. (2001)
14. Hamel, D. (2001)
15. Hamel, D. (2001)
16. Table ronde sur la prévention de la criminalité (1993) In : Levaque (2002).
17. Solliciteur général du Canada et Justice Canada (1996) In : Levaque (2002).
18. Commission de la santé et de la sécurité du travail (1998) In : Levaque (2002).
19. Bernèche et coll. (1997) In : Levaque (2002).

## NOTES (suite)

20. Les coûts totaux comprennent les coûts directs (hospitalisations, soins médicaux, médicaments, recherche, pensions et prestations) et les coûts indirects (perte de revenus futurs attribuables à la mortalité prématurée, invalidité chronique et invalidité temporaire) (Moore et coll. 1997) In : Levaque (2002).
21. Moore et coll. (1997) In : Levaque (2002).
22. Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997) In : Levaque (2002).
23. Schweinhart et coll. (1993) In : Levaque (2002).
24. Bordeleau (1994) In : Levaque (2002).
25. Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes, Réseau de santé publique et ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion, Karolinska Institutet, Organisation mondiale de la Santé (1998) *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels*. 22 p. et annexes.

## LECTURES SUGGÉRÉES

Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes, Réseau de santé publique et ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion, Karolinska Institutet, Organisation mondiale de la Santé (1998) *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels*. Québec, 22 p. et annexes.

Hamel, Denis (2001) *Évolution des traumatismes au Québec de 1991 à 1999*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, 462 p.

Levaque, Renée (éd.) (2002) *Sécurité dans les milieux de vie. Guide à l'intention des municipalités*. Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie. Québec : ministère de la Sécurité publique, Institut national de santé publique, 2<sup>e</sup> édition, 69 p. et annexes.

Ministère de la Sécurité publique.  
*Répartition des infractions au Code criminel Québec*. [en ligne]  
<http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevention.asp?txtSection=criminal>

Pageau, M., M. Ferland (2002). *Le portrait de santé. La région de Québec et ses territoires de CLSC*, Québec, Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 346 p.

